



CIRCULAIRE À L'ATTENTION DES BOURGMESTRES DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

Objet : suspension temporaire des travaux de fauchage mécanique jusqu'au 17 juillet 2026 inclus.

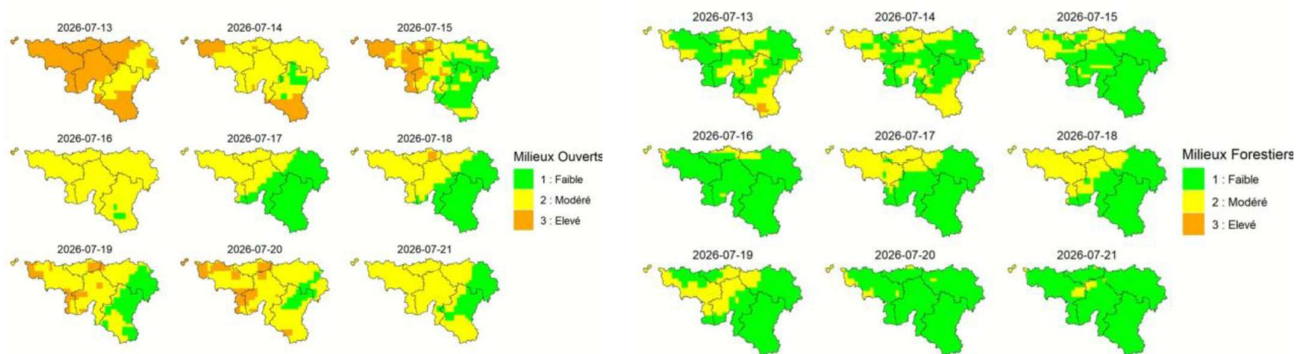
Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Au regard de l'évolution des conditions météorologiques et du niveau de risque d'incendie, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de limiter, durant les prochains jours, certaines activités susceptibles de provoquer un départ de feu.

1. Contexte

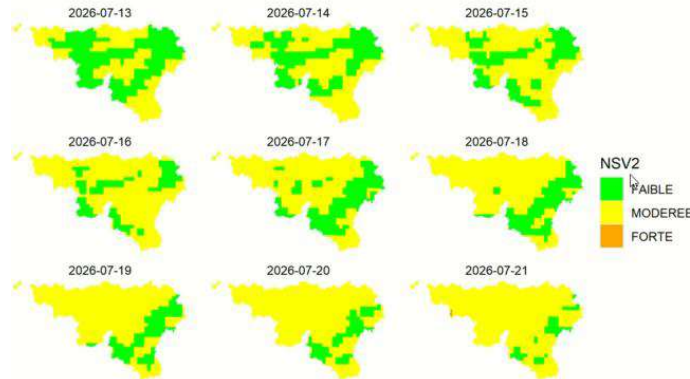
Depuis plusieurs semaines, la province de Luxembourg est confrontée à un épisode de sécheresse marqué, résultant d'un déficit prolongé de précipitations combiné à plusieurs épisodes successifs de fortes chaleurs.

Les analyses présentées lors de la cellule régionale d'expertise (CELEX) du 13 juillet 2026 (cf. rapport en annexe) par l'Institut Royal Météorologique (IRM) et le Département de la Nature et des Forêts (DNF) confirment que la végétation, en particulier en milieux ouverts, présente désormais un état de stress hydrique important. Ce phénomène augmente sensiblement le risque de départ et de propagation d'un incendie.





Le Gouverneur



Dans ce contexte, les travaux de fauchage réalisés à l'aide d'engins mécaniques constituent une source potentielle d'inflammation, notamment par la production d'étincelles ou l'échauffement de certaines pièces mécaniques au contact d'une végétation particulièrement sèche.

2. Recommandations

Au regard de cette situation, je vous demande de **suspendre, jusqu'au vendredi 17 juillet 2026 inclus, les travaux de fauchage mécanique** réalisés par vos services communaux ou pour leur compte, lorsque ceux-ci concernent des accotements, prairies, friches, talus ou tout autre espace présentant un risque de départ ou de propagation d'incendie.

Cette mesure de précaution vise à réduire autant que possible le risque de départ de feu durant cette période particulièrement sensible. Les travaux urgents liés à un problème ponctuel de sécurité (routière) ne sont pas visés.

Je vous invite également à relayer cette recommandation auprès des organismes et partenaires susceptibles de réaliser ce type de travaux sur le territoire de votre commune.

3. Suivi

Les services de l'IRM et du DNF poursuivent un suivi quotidien de l'évolution des conditions météorologiques et de l'état de la végétation.

Si des précipitations sont attendues en fin de semaine, les experts estiment qu'elles seront essentiellement orageuses, localisées et limitées. Elles ne permettront qu'une humidification superficielle des sols et de la végétation et ne remettront pas en cause la tendance de fond liée à la sécheresse. Les modèles présentés lors de la CELEX montrent en effet que le risque d'incendie pourrait diminuer temporairement avant de réaugmenter rapidement dès le retour d'un temps sec.

Province de Luxembourg



Le Gouverneur

Une nouvelle évaluation de la situation sera donc réalisée en fin de semaine, à l'issue de laquelle il sera déterminé si les conditions permettent de lever cette recommandation ou s'il y a lieu de la prolonger.

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Arlon, le 14 juillet 2026.

Olivier SCHMITZ
Gouverneur de la province de Luxembourg